

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 14 décembre 2023

MADAME, MONSIEUR
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUX
6 B PLACE MARECHAL LECLERC
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00128975		Prélevé le : vendredi 08 décembre 2023 à 10h12
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000694	COMMUNAUTE AUXERROISE EST	Type visite : AUD1
Point de surveillance	S 0000001189	CENTRE VILLENEUVE	Type d'eau : T
Localisation exacte	MAIRIE		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	VILLENEUVE-SAINT-SALVES		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00128277 Référence laboratoire : LSE2312-16637

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0,347 µg/L		0,10		
------------------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00128975)

La limite de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R471811 est dépassée. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population. Un suivi renforcé va être mis en place.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS